

**MAIRIE DE FISLIS**

68480

Circulaire municipale – décembre 2024**Être toujours informé :**Site internet : <https://www.fislis.fr>Application mobile : **PanneauPocket** Fislis**Mairie :**

Horaires : mardi 10h à 12h et jeudi 17h à 19h

Tél. : 03.89.40.71.29 Mail : mairie@fislis.fr**Mot du Maire**

Encore une année qui se termine, avec son lot de difficultés et de joies. La météo et la politique nous perturbent, les finances publiques ne sont pas très brillantes pourtant nous avons vécu quelques beaux événements dans le village comme la Journée Citoyenne, la fête d'été, le déplacement dans les Landes ou le repas des aînés. L'arrivée de Noël apporte un message d'espoir et de paix. N'oublions pas d'où vient cette fête. Les valeurs liées à Noël nous redonnent du courage et de l'espérance. Un temps de pause avec la famille et les amis nous redonne de l'énergie pour aborder l'année qui vient avec courage et optimisme. L'important n'est pas l'avalanche de cadeaux mais de retrouver au fond de soi les valeurs de paix et d'amour qui vont nous aider à vivre ensemble harmonieusement dans nos familles, dans le village et plus loin.

C'est pourquoi je vous présente mes meilleurs vœux de santé, joie et bonheur et vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël et de Nouvel An.

Le maire : Clément LIBIS

**Journées de chasse et battues saison 2024/2025**

Jeudi 26 décembre 2024 et dimanche 19 janvier 2025

Dates à retenirLa mairie sera fermée du **25/12/2024 au 05/01/2025 inclus**.Dimanche **12 janvier 2025 à 10h30** : Réception du Nouvel an à la salle St Léger, nous pourrons échanger nos vœux et idées autour du verre de l'amitié.Du **16 janvier au 15 février 2025** : Recensement de la population.Dimanche **9 février 2025** : repas paroissial à la salle St Léger.**Collecte de sapins de Noël**Comme chaque année, les Oltinger Waldwaggis passeront ramasser les sapins de Noël le **samedi 11 janvier 2025 à partir de 13h**.

Cette collecte se fait en vue de leur feu de carnaval du 15 mars 2025.

Remerciement quête contre le cancer

Les dons recueillis à l'occasion de la quête contre le cancer ont permis de récolter la somme de 3 960 €. Un grand merci aux généreux donateurs et aux quêtesuses et quêtesurs.

Recensement de la population du 16/01 au 15/02/2025

Cette année, Fislis réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26/01/2025, contactez la mairie par mail : mairie@fislis.fr ou par téléphone au 03 89 40 71 29.

Notre agent recenseur est Mme Denise SCHURCH que vous connaissez peut-être déjà, nous vous remercions d'avance de lui réserver un bon accueil. Elle est la seule personne autorisée à réaliser le recensement de la population pour Fislis.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter et pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Remerciement opération brioches

La vente de brioches a rapporté la somme de 931 €. Merci pour votre soutien et merci aux jeunes qui ont donnés de leur temps pour passer dans vos foyers.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé par le conseil municipal, il est maintenant en place, il recense les moyens humains et matériels dont dispose la commune en cas d'évènement majeur.

Ce document est consultable en mairie, sur demande.

Les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde sont de prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement.

Le Plan Communal de Sauvegarde ne peut être déclenché qu'au niveau de la commune. En cas de crise de grande ampleur, c'est l'Etat qui aura pouvoir d'intervenir. De même, le Plan Communal de Sauvegarde ne gère pas les opérations de secours qui restent de la compétence des pompiers.

Enquête mobilité 2024-2025

La Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, les Communauté d'Agglomération de Mulhouse, Colmar, Saint-Louis et Haguenau – regroupées au sein du Pôle Métropolitain – ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg réalisent, avec le soutien financier de l'Etat et du Fonds Vert, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants de nos territoires qui se déroulera du **14 janvier au 3 mai 2025**. La société ALYCE a été mandatée pour interroger un nombre représentatif de ménages. Préalablement aux entretiens par téléphone, les ménages seront contactés afin de fixer un rendez-vous, en cas d'accord, pour répondre à l'enquête. Si vous êtes contactés vous aurez la possibilité de participer à cette enquête.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la société ALYCE au 09 84 08 33 91 ou par mail emc.alsacemoselle@alyce.fr.

ETAT CIVIL 2024 à Fislis

Naissances

Le 14 mai 2024 : Charles HUBSCHWERLEN, fils de Jean-Yves HUBSCHWERLEN et Céline ADAM, domiciliés 17 rue du Jura.

Mariages

Le 10 mai 2024 : Arthur SPECKER et Gabrielle BERTHOUX, domiciliés à Ungersheim.

Le 12 juillet 2024 : Paul NGUYEN et Elodie BRACHER, domiciliés 30 rue de Linsdorf.

Pacs

Le 23 mai 2024 : Jean-Yves HUBSCHWERLEN et Céline ADAM, domiciliés 17 rue du Jura.

Décès

Le 11 janvier 2024 : Denise BLIND veuve HERZOG, 2 rue de la Forge.

Le 23 janvier 2024 : Irène STEHLIN veuve BRUN, 46 rue Principale.

Le 6 février 2024 : Jean Paul SIMON, 13 rue de Bouxwiller.

Le 19 mai 2024 : Christiane LEHMES épouse SCHMITT, 2 rue des Seigneurs.

Le 24 juin 2024 : Lucien DOPPLER, 27 rue de Linsdorf.

Le 26 septembre 2024 : Rose-Marie (Marie-Rose) REY épouse LINDER, 60 rue de l'Eglise.

Le 17 octobre 2024 : Jacqueline SIGRIST, 4 rue de Bouxwiller.

Grands anniversaires 2024

- 80 ans :** Mme Monique MONA le 29 avril, 34 rue Principale.
Mme Monique FRITSCHY veuve DITNER le 6 mai, 13 rue des Seigneurs.
- 85 ans :** M. Robert MONA le 13 janvier, 40 rue Principale.
M. Roger BRINGIA le 21 mai, 59 rue de l'Eglise.
Mme Marie Hélène MORGENTHALER épouse FANINGER le 14 décembre, 32 rue Principale.
- 90 ans :** Mme Lucie METZGER épouse REY le 14 mai, 4 rue de la Forge.
Mme Adrienne GILLET veuve REY le 10 juin, 1 rue des Landes.
Mme Anne Marie SCHMITT veuve NUSSBAUMER le 26 novembre, 1 rue Principale.

Départs

- 2 personnes : M. Patrick MONA du 17 rue du Jura.
M. Daniel NAFZIGER du 5 B rue de Bouxwiller.

Arrivées

- 23 personnes : M. et Mme Sylvain et Patrycja REBILLAT et leurs 3 enfants au 8 rue de la Forge.
M. et Mme Niall et Susan ROBINSON au 5 rue de Bouxwiller.
M. Julien LINDER au 10 rue de la Forge.
M. Jean-Yves HUBSCHWERLEN et Mme Céline ADAM au 17 rue du Jura.
M. et Mme Jean-Claude et Nathalie WOLFF au 18 rue de la Forge.
Mme Nathalie KARGER au 4 rue de Bouxwiller.
M. et Mme Matthias et Stéphanie JESCH et leurs 2 enfants au 33 rue Principale.
M. Roger MEDER au 39 A rue Principale.
M. Jérémy LOLLIA, Mme Cindy WIRTZ et sa fille au 14 C rue Principale.
M. Maxime DELOUP et Mme Lisa GUNTZ au 35 rue Principale.

Urbanisme 2024 à Fislis

Date dépôt dossier	Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Avis
Déclaration préalable – division parcellaire				
23/02/24	M. Jean-Etienne HEINRICH	Section 2 n°292,291,294, 298,295,297	Division parcellaire	Accord tacite
Déclaration préalable constructions, travaux, installations, aménagement non soumis à PC				
16/11/23	M. Daniel NAFZIGER	5 B rue de Bouxwiller	Isolation toiture, ravalement façade.	Accord tacite
11/01/24	M. Sylvain REBILLAT	8 rue de la Forge	Ajout de châssis sur toiture	Accord tacite
16/01/24	M. Niall ROBINSON	5 rue de Bouxwiller	Changement de fenêtres et portes-fenêtres bois vers PVC blanc (même dimensions), remplacement de fenêtres de toit, mise en place d'une clôture, mise en place d'une pompe à chaleur, installation d'une piscine, ravalement de la façade.	Accord tacite
25/01/24	M. Pascal UEBERSCHLAG	12 rue des Seigneurs	Pose et installation de 6 panneaux photovoltaïques côté est.	Accord tacite

06/02/24	EDF-ENR pour M. Damien RENGGLI	7 rue de la Forge	Installation de 16 m ² de panneaux photovoltaïques	Accord tacite
13/02/24	EFFY SAS pour M. Sylvain REBILLAT	8 rue de la Forge	Création d'une isolation par l'extérieur	Accord tacite
11/03/24	VD Services pour M. et Mme David SCHMITT	11 rue du Jura	Pose de 14 panneaux photovoltaïques	Accordé
28/03/24	Mme Martine MULLER	38 rue Principale	Installation d'une porte de service vitrée au niveau du palier de l'escalier	Accord tacite
11/04/24	M. Jérôme MUNCH	11 A rue des Seigneurs	Pose d'un garage monobloc béton avec porte de garage et 1 fenêtre.	Accordé
01/07/24	Mme Fabienne BERRA	52 rue de l'Eglise	Remplacement des volets actuels par des volets roulants	Accord tacite
11/07/24	M. Ian LEWIS	2 impasse des Prés	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	Accord tacite
29/08/24	M. Sylvain REBILLAT	8 rue de la Forge	1) Changement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC. 2) Changement des volets battants par des volets roulants.	Accord tacite
15/10/24	VD Services pour M. et Mme Matthias JESCH	33 rue Principale	Installation de 24 panneaux photovoltaïques	Accord tacite
05/12/24	M. Pascal UEBERSCHLAG	12 rue des Seigneurs	Installation de 4 panneaux photovoltaïques sur toiture	Instruction en cours
Permis de démolir				
04/01/24	M. Michaël JELSCH	15 rue Principale	Démolition du box à chevaux couvert, dalle béton conservée.	Accordé
Permis de construire				
15/11/22	M. Gérard RENGGLI	Chemin rural rue de Linsdorf	Hangar non clos bois/matériel	Accordé le 12/01/23 (régul affichage)
25/01/24	Eàrl de l'III M. Jean-Louis MONA	Hinter Hausen	Construction d'un bâtiment agricole (avec une couverture photovoltaïque) d'une emprise au sol de 2613 m ² et division cadastrale.	Rejet tacite
15/03/24	M. David ENDERLIN	9 rue des Seigneurs	Construction d'un abri à voiture en prolongement de la dépendance existante et construction d'un abri à bois séparé.	Accordé
13/06/24	Eàrl de l'III M. Jean-Louis MONA	Chemin rural dit Neuweg	Aménagement d'une toiture en mono pente	Rejet tacite
13/06/24	M. Marc LISIBACH	7 rue de Bouxwiller	Construction d'un carport	Accordé
04/07/24	M. Lilian JADOUX	6 impasse des Prés	Installation d'un garage monobloc béton de 6m x 6m sur une hauteur de 2,50 m	Rejet tacite

23/07/24	SCEA DIRRIG MEISTER M. Maxime MEISTER	Hinter Hausen	Bâtiments agricoles : 1) Extension d'un bâtiment agricole pour le stockage d'aliments, Bâtiment monopente. 2) Régularisation d'un permis annulé pour l'étable de 90 vaches laitières. Bâtiment double-pente avec auvent, avec couverture en panneaux photovoltaïques. 3) Construction d'un bâtiment pour le logement des génisses (faisant partie de la suite) sur aire paillée.	Accordé
08/10/24	M. et Mme Brian et Hélène FRIESS	17 rue Principale	Réhabilitation d'une grange en un logement	Instruction en cours
19/11/24	M. Fabien WEIGEL et Mme Cindy DOPLER	1 rue du Ruisseau	Construction d'une maison individuelle neuve	Accordé
28/11/24	M. Lilian JADOUX	6 impasse des Prés	Installation d'un garage monobloc béton de 6m x 6m sur une hauteur de 2,50 m	Instruction en cours

Avancement du projet de pôle scolaire : le PLU en révision et l'architecte désigné

Le projet de pôle scolaire avance à grands pas. Après plusieurs mois de concertation et de préparation, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de modification pour répondre aux exigences du futur complexe éducatif. Cette étape, essentielle pour le cadre réglementaire et à permettre l'intégration du pôle scolaire dans le paysage environnant.

L'architecte, Monsieur HUMBLOT, chargé de concevoir le pôle scolaire a également été choisi. Le cabinet FACTORY ARCHITECTURE se distingue par son approche environnementale.

En plus d'inclure des solutions durables pour optimiser la performance énergétique du bâtiment, l'architecte prévoit d'utiliser du bois local pour la construction. Ce choix de matériaux réduit l'empreinte carbone et soutient l'économie locale, tout en apportant un caractère chaleureux et naturel au futur pôle scolaire. Cet engagement pour un bâtiment respectueux de l'environnement répond aux valeurs de notre collectivité et aux attentes en matière de développement durable.

Les réunions de travail s'enchaînent entre toutes les parties concernées par la création du pôle scolaire. Architectes, élus, enseignants et bureaux d'études collaborent activement pour affiner chaque détail du projet et garantir sa réussite. Une dynamique collective essentielle pour répondre aux besoins de tous.

Par ailleurs, les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet seront déposées très prochainement auprès de la sous-préfecture ainsi qu'aux autres organismes. Ces aides permettront de financer une partie des travaux et d'offrir aux enfants de notre regroupement de communes un espace éducatif à la fois fonctionnel, sécurisé et respectueux de l'environnement.



Pôle scolaire à Oltingue

Une approche environnementale

Présentation du projet et des axes de travail retenues par le cabinet FACTORY architecture, cabinet qui a été retenu pour la réalisation du pôle scolaire.

1. **Organisation et Accessibilité** : Le projet est centré autour d'un parvis multifonctionnel et intuitif, qui facilite l'orientation et offre un espace sécurisé pour se rassembler et jouer.
2. **Orientation des Bâtiments** : Disposés autour du parvis comme les pétales d'une fleur, les bâtiments profitent d'une exposition optimale au soleil tout au long de l'année et offrent des vues dégagées sur la nature environnante.
3. **Intégration Paysagère** : Les constructions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement naturel, créant une atmosphère de parc arboré pour une meilleure qualité de vie.
4. **Prise en Compte des Usagers** : Le projet met l'accent sur l'écoute des besoins de tous les utilisateurs, y compris les enfants et les adultes, dans les phases de conception.
5. **Plan de Masse et Répartition des Bâtiments** : Le plan retenu répond à l'ensemble des critères et permet une extension simple, notamment avec l'ajout de deux salles de classe dans l'école élémentaire.
6. **Ecologie et Efficacité Energétique** : Le projet vise une faible consommation énergétique et de faibles émissions en intégrant divers choix techniques écologiques :
 - Structures en bois avec isolation renforcée et toitures végétalisées.
 - Gestion optimale de l'énergie solaire grâce à des débords de toit et une végétation adaptée.
 - Chauffage géothermique et à copeaux de bois, gestion écologique des eaux de pluie et système de ventilation double flux.
 - Panneaux solaires photovoltaïques en option sur les toits.
 - Aménagement paysager en forme de parc.
7. **Vision et Objectifs Educatifs** : Ce projet va au-delà de simples bâtiments scolaires. Il s'agit d'un écosystème éducatif conçu pour sensibiliser les enfants à l'écologie et offrir un espace propice à leur épanouissement. L'approche didactique et novatrice aspire à promouvoir un changement durable pour un avenir plus respectueux du climat et de la planète.

En somme, le projet vise à être un modèle de construction durable et éducatif, créant un lieu de vie harmonieux entre les usagers et leur environnement.

Amicale des donneurs de sang

L'amicale des donneurs de sang tient à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées pour donner leur sang lors de nos 3 collectes cette année, sans oublier les personnes qui se déplacent régulièrement à Mulhouse pour faire don de leur plasma. Merci pour votre générosité.

Petit rappel, toutes les personnes entre 18 et 71 ans peuvent donner leur sang. Un don dure en moyenne une petite heure et contribue à une cause qui sauve des vies.

Nos prochaines collectes auront lieu le :
- **vendredi 21 mars 2025** à Werentzhouse
- **jeudi 14 août 2025** à Fislis
- **vendredi 10 octobre** à Bouxwiller
- **vendredi 12 décembre** à Bouxwiller (nouveau)

Les donneurs de sang vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous en 2025 pour de nouvelles collectes.

Association ILL AUX LOISIRS



Association
ILL AUX LOISIRS

Existant depuis 1997, l'ILL aux Loisirs dans sa forme actuelle propose, chaque mois de l'année scolaire, une activité aux jeunes du CP à la 3^{ème}. Initialement au sein du RPI Bettlach-Fislis-Linsdorf, l'intégration de l'association est, depuis 3 ans, proposée aux jeunes du RPI d'Oltingue-Biederthal-Wolschwiller.

A l'ILL aux Loisirs, on découvre : des pièces de théâtre, de nouvelles recettes de cuisine, la vie nocturne de la forêt, mais aussi le courage et la ténacité, par exemple à la patinoire, au bowling ou dans les tournois sportifs. On apprend aussi à vivre ensemble, à reconnaître que chacun a des talents différents, à se respecter et à s'accepter tel que l'on est.

Les animateurs, tous bénévoles issus des villages des RPI, ont à cœur de transmettre les belles valeurs qui manquent parfois dans notre quotidien ; redécouvrir qu'on peut passer des moments forts en toute simplicité, sans écran, sans compétition, tous âges confondus, voilà la clé du Trésor de l'ILL aux Loisirs !

Les subventions de nos communes, les inscriptions des enfants, le traditionnel tournoi de foot à Fislis (le dimanche qui suit chaque rentrée scolaire), nos ventes de burgers, sont autant de sources de financement ; en y participant vous permettrez ainsi que l'aventure continue !

MERCI à vous tous !

Sapeurs-pompiers de Fislis



Chers habitants de Fislis,

En cette fin d'année 2024, permettez-nous de vous adresser tous nos vœux de bonheur, de joie et de santé pour la nouvelle année qui est à notre porte. L'année qui s'achève a été pour notre service public et notre association, une année intense.

Le Corps des sapeurs-pompiers fait face à un nombre croissant d'interventions. Pour 2024 nous comptabilisons 12 interventions pour secours à personnes, 2 pour accidents de circulations, 7 pour feu et 1 pour destruction de Nid de guêpe soit un total de 22 interventions. Au 31 décembre 2024 nous avons un effectif de 7 Sapeurs-Pompiers.

La formation chez les Sapeurs-Pompiers évolue également afin de permettre à chacun de se former pour garantir sa sécurité individuelle lors des interventions. De plus, nous effectuons environ 40 heures de formation de maintien des acquis afin de régulièrement entretenir nos connaissances et même les perfectionner. Les différentes techniques d'interventions évoluent régulièrement avec les nouvelles connaissances et les nouvelles contraintes. La rapidité et la qualité des premiers gestes sont souvent les plus importants, ils sont régulièrement déterminants pour l'ensemble de la chaîne des secours, pour permettre la réussite des interventions. Il nous semble donc important de maintenir ce service public communal afin de garantir la sécurité et l'assistance aux habitants de notre commune.

Nous profitons de cette circulaire communale pour lancer un appel à toutes les personnes qui souhaitent rejoindre nos rangs, afin de poursuivre la belle et centenaire histoire du Corps des Sapeurs-Pompiers de Fislis. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec le Chef de Corps, l'Adjudant Gilles LEGENDRE 6, rue des Seigneurs 68480 Fislis ou par téléphone au 03.89.40.78.69.

Notre amicale est également un vecteur d'animation villageoise et elle permet d'organiser des activités pour maintenir la convivialité dans le Corps. Pour la nouvelle année, nous avons planifié notre repas Carpes frites qui aura lieu le **dimanche 30 mars 2025** à la Salle Saint Léger de Fislis. Pensez dès à présent à réserver la date.

Bon passage à l'année 2025 et à bientôt !

Le Chef de Corps,
Adjudant -chef Gilles LEGENDRE

Le président de l'amicale,
Adjudant honoraire Jean-Marc LITZLER

Association Treff' à 4 feuilles

2024 était pour l'Association Treff' à 4 feuilles une année riche et fructueuse.

Nous avons organisé un Atelier / formation « itinéraire bis » pour les enseignants qui se déroula au Pôle Scolaire de Ferrette.

Nous étions présentes avec un stand au « Monde des DYS » qui se tenait le 23 avril à Altkirch, nous y avons tenu une table ronde qui était très bien fréquentée.

L'Education Nationale nous a sollicitée pour une présentation en présence de 40 enseignants du Collège et primaire sur le sujet « la gestion d'élèves en difficultés ».

Le 28 juin nous avons organisé un apéro de fin d'année scolaire en la salle de Fislis, nous y avons reçu environ 90 convives pour une présentation de l'Association et à cette occasion nous avons offert un apéro dinatoire à nos invités afin de promouvoir les échanges.

Afin de répondre aux fortes demandes de soutien et d'aide et de formation, nous avons créé une permanence qui se tient à 2, rue de la Synagogue à Durmenach, le mercredi 10h-12h et le jeudi 12h30-14h30.

Le 29 novembre avait lieu au Collège de Ferrette le spectacle « Comme tout le monde », seul en scène ayant pour sujet les troubles DYS, pour une 100^e d'élèves de 6e et le 30 au soir au Foyer St-Georges de Durmenach. Ce spectacle fut un franc succès qui a d'ailleurs été relaté dans la presse. Nous avons également offert un buffet dinatoire à cette occasion car les échanges font partie intégrante de nos valeurs.

Nous remercions la Mairie de Fislis et toutes les personnes qui nous gratifient de leur confiance.

***Le Maire,
les Adjointes,
les membres du Conseil Municipal
et le personnel communal
vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !***



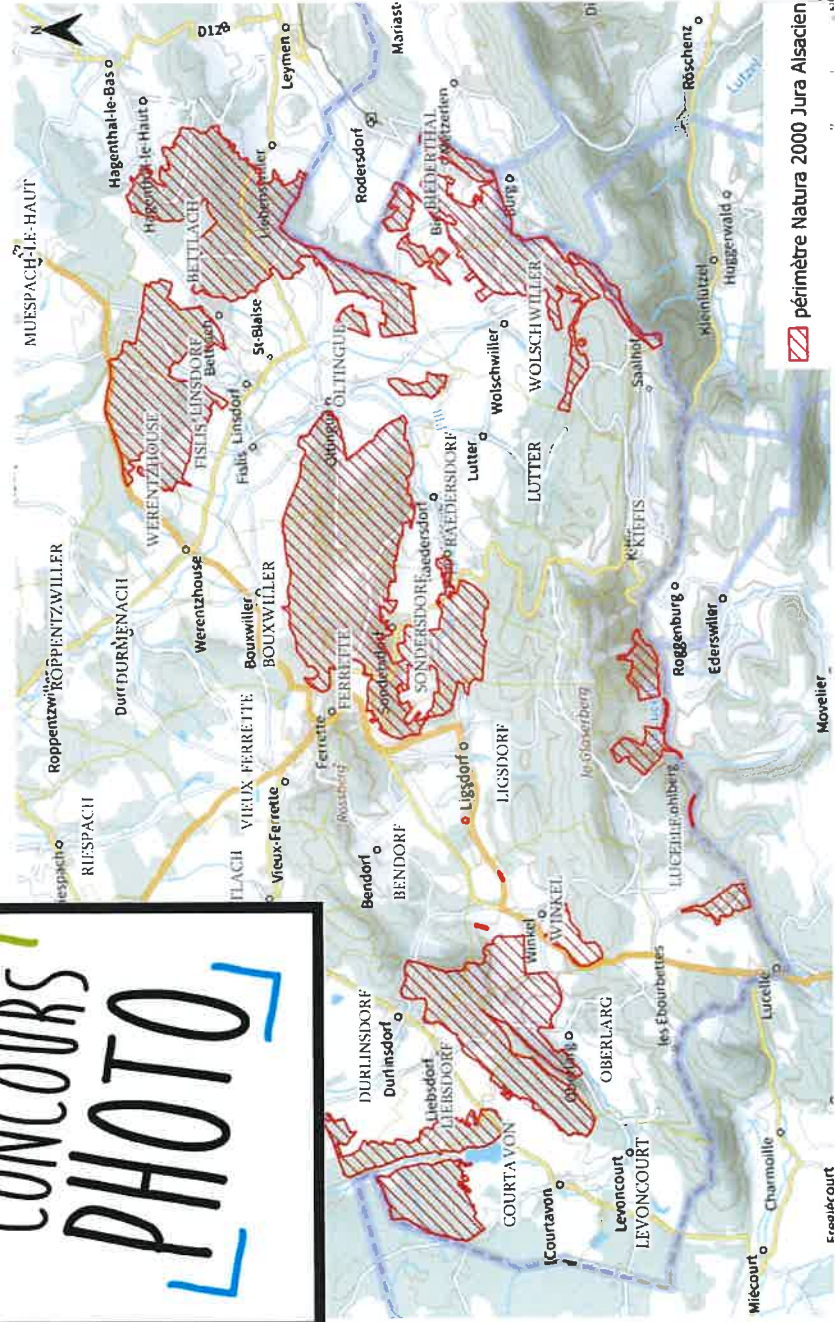
Annexe à la circulaire : Concours photo Natura 2000, fiche sur le frelon asiatique, calendrier de collecte des déchets 2025, fiche bois d'affouage 2025.



Votre patrimoine naturel à préserver

CONCOURS PHOTO

Périmètre Natura 2000 Jura Alsacien FR 4201812



Sources:DD107.22- R.Mandaglio-Natura2000JA

La Région Grand Est a décidé cette année de mettre en valeur les sites Natura 2000.

Elle organise un concours photo intitulé « Natura 2000 au fil des saisons »

du 15 octobre 2024 au 15 septembre 2025.

Amateurs ou professionnels,
enfants ou adultes,
capturer dans vos objectifs,
la beauté de la nature
de votre site Natura 2000
Jura Alsacien.

Plus d'infos sur :
<https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/concours-photo-natura-2000-au-fil-des-saisons/>



Plus d'infos : natura2000ja@cc-sundgau.fr

Sundgau

Grand Est



Votre patrimoine naturel à préserver

FRELON ASIATIQUE

S'INFORMER LE RECONNAÎTRE LE SIGNALER



PROTÉGEONS NOTRE BIODIVERSITÉ, AGISSONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une espèce classée exotique envahissante par l'Union européenne. Un nuisible qui prolifère depuis 2023 dans le Haut-Rhin, dans le département de l'hexagone envahi.



LE RECONNAÎTRE

Pattes jaunes
Thorax entièrement noir

Pattes brunes

Abdomen essentiellement jaune

Frelon Européen
Taille réelle jusqu'à 4 cm
A préserver

Frelon Asiatique
Taille réelle 3 à 3,5 cm
A détruire

1 cm, 4 cm, 3 cm, 3 cm, 1 cm, 0 cm

Tête claire

NID PRIMAIRE

Entre mars et mai, dans un endroit abrité, la fondatrice construit et s'occupe seule des larves dans un nid gros comme une orange.



Frelon asiatique

NID SECONDAIRE

La colonie issue du nid primaire, à partir de fin mai, migre dans un nid secondaire situé dans les arbres à plus de 10 m de hauteur. Exceptionnellement il peut s'installer à hauteur d'homme (haies, plaque d'égout). La taille du nid peut atteindre 1 m de diamètre et peut alors contenir plus de 2.000 individus.



Frelon asiatique

NID SECONDAIRE - CONFUSIONS POSSIBLES AVEC :

Nid secondaire

Boules de gui

Nids d'oiseaux, piles ou corbeaux

LE SIGNALER

VOUS L'AVEZ VU ? SIGNALÉZ-LE !



Signalez un nid ou une observation d'individu sur www.lefrelon.com
Ou signalez-le à l'adresse courriel suivante : referentfa88@gmail.com
Et dans la mairie de la commune ou à eu lieu l'observation.



LES ENJEUX



Protection des populations : le frelon s'implante majoritairement dans les zones urbaines et péri-urbaines. Il perturbe la vie au quotidien (marchés, terrasses, restaurants, écoles, jardins).



Protection de la biodiversité : 1 seul nid de frelons asiatiques consommé plus de 11 kg d'insectes utiles et indispensables à la pollinisation.



Protection de l'apiculture : Entre 20 et 25 % de pertes de colonies sont dues au frelon asiatique !
Protection de l'arboriculture et de la viticulture : pertes de récolte.

FRELON ASIATIQUE=DANGER

Il ne faut pas intervenir soi-même ou s'approcher à moins de 10 m d'un nid secondaire. La destruction doit être réalisée par un professionnel. Soyez prudent lors de vos travaux de jardins (taille de haies ou toitures) !



MAIRIE DE FISLIS - BOIS D'AFFOUAGE 2025

Traditionnellement, chaque foyer de Fislis pourra, s'il le désire, se porter acquéreur d'un lot de **bois d'affouage à prix réduit**. L'attribution des lots se fera par tirage au sort, avant l'été 2025 pour tous les foyers inscrits. Vous avez le choix entre :

- 1 lot de 5 stères de bois de chauffage débardés bord de chemin à 70 €/stère TTC

ou

- 1 lot de 8 m³ de BIL (Bois d'Industrie Long de 4m) à 70 €/m³ TTC

ou

- 1 lot de bois sur pied (limité à 30 stères) ou houppiers à façonner soi-même, à 25 €/stère TTC (contacter le garde-forestier au 03 89 68 15 15 ou le 06 82 61 28 86 ou david.blind@onf.fr)

Par ailleurs, toute personne intéressée peut acheter du **bois de chauffage supplémentaire** selon les tarifs suivants :

- le stère débardé en bord de chemin à 75 €/stère + TVA 10 %
- le lot de 8 m³ de BIL à 70 €/m³ + TVA 20 %
- le stère de bois sur pied ou houppiers au-delà de 30 stères à 25 €/st + TVA 20%

Afin de prévoir les quantités nécessaires et pour que nous puissions prévenir les acheteurs, l'inscription préalable est nécessaire. Les foyers intéressés se porteront acquéreurs en remettant le talon ci-dessous, **avant le 17 janvier 2025**, dans la boîte aux lettres de la mairie ou en complétant le même formulaire visible sur le site internet www.fislis.fr. Toute personne ne complétant pas le talon sera considérée comme ne désirant pas de bois d'affouage.

Le maire, Clément LIBIS

Talon à remettre en mairie (boîte aux lettres) ou répondre sur le site www.fislis.fr avant le 17/01/2025

✂

COMMUNE DE FISLIS – BOIS D'AFFOUAGE 2025

Monsieur, Madame

Adresse : 68480 FISLIS.

Téléphone :

DESIRE du bois d'affouage : cochez la case de votre choix !

1 lot de 5 stères BOIS enstérés débardés (70 €/st. TTC) total : 350 € TTC

ou

1 lot de BIL de 8 m³ (70 €/m³ TTC) total : 560 € TTC

ou

1 lot de stères de bois sur pied (25 € TTC/st) total : € TTC

+ DESIRE du bois de chauffage supplémentaire : indiquez les quantités !

..... stères de bois enstérés débardés à 75 €/st. + 10 % TVA

..... lot(s) de BIL de 8 m³ à 70 €/m³ + 20 % TVA

..... stères de bois sur pied à 25 €/st + 20% TVA

Fait à Fislis, le

Signature :